

63^{ème} congrès de la FNUJA

(Nîmes, 16-20 mai 2007)

Le 63^{ème} congrès de la Fédération nationale des Unions de jeunes avocats (FNUJA) s'est tenu à Nîmes du 16 au 20 mai derniers sur le thème : « La profession Une à Nîmes » (v. déjà à propos de cet événement : *Gaz. Pal.* n° 132 du 12 mai 2007).

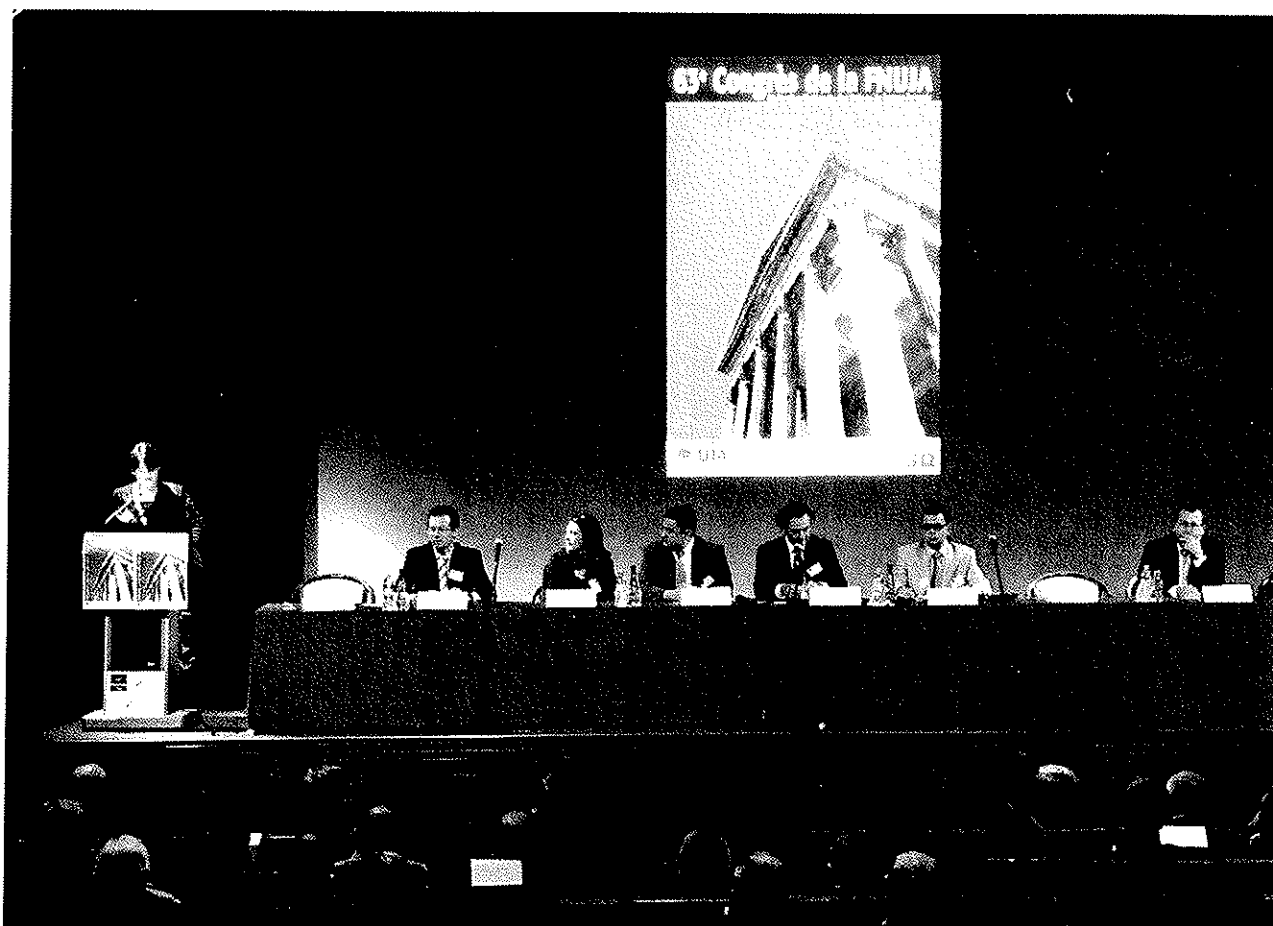
Nous reproduisons ci-après le discours prononcé par Loïc Dusseau, président de la FNUJA, lors de la séance solennelle d'ouverture du jeudi 17 mai à laquelle assistaient de très nombreuses personnalités au premier rang desquelles, outre d'éminents présidents d'honneur de la FNUJA, Jean-Paul Fournier, maire de Nîmes, Yvan Lachaud, député du Gard, Jean-Pierre Goudon, Premier président de la Cour d'appel de Nîmes, Olivier Goujon, Bâtonnier de Nîmes, Yves Repiquet, Bâtonnier de Paris, son Dauphin Christian Charrière-Bournazel, Frank Natali, président de la Conférence des Bâtonniers, Thierry Wickers, vice-président du Conseil Natio-

nal des Barreaux, représentant Paul-Albert Iweins, et Nicole Van Ranst, président sortant de l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA).

Nous publions également (infra, p. 40) le message adressé par le nouveau ministre de la Justice Rachida Dati, dont l'annonce de la nomination est intervenue en cours de congrès, lu le samedi 19 mai par Marc Guillaume, directeur des Affaires civiles et du Sceau.

À l'issue du congrès a eu lieu de la passation de pouvoirs entre Loïc Dusseau et son successeur Lionel Escoffier (Draguignan), élu nouveau président de la FNUJA.

C'est Olivier Bureth (Paris) qui a de son côté été élu premier vice-président de la Fédération. Il succèdera à Lionel Escoffier à l'issue du prochain congrès qui se tiendra à Lyon en mai 2008.



De gauche à droite : Caroline Favre de Thierrens, présidente de l'UJA de Nîmes, et les membres du bureau de la FNUJA

Photos : Gard Eco

Discours de Loïc Dusseau

Président de la FNUJA

Présentation du Congrès

Les nombreux participants à ce 63^e Congrès de la FNUJA ont compris qu'il se tenait à une date cruciale pour l'avenir de l'avocature et, plus généralement, de la justice.

Il s'agit d'une date charnière grâce au calendrier électoral :

– notre Congrès a débuté hier, le même jour que le nouveau quinquennat ;

– il se déroule en même temps que la composition du nouveau gouvernement, ce qui explique l'absence du garde des Sceaux démissionnaire avant-hier, sachant que nous ne connaissons l'identité de notre prochain ministre que ce soir ou demain au plus tard ;

– il va se terminer au moment du lancement de la campagne pour les élections législatives.

C'est donc une formidable occasion pour les jeunes avocats de se faire entendre et de donner le tempo des réformes qui vont être entreprises dans les prochaines semaines.

Mais je crois qu'il s'agit également d'une date charnière pour l'avenir de notre profession compte tenu du fonctionnement actuel de nos institutions représentatives et des réformes voulues ou subies qui s'annoncent.

C'est pourquoi nous avons appelé la profession d'avocat à se retrouver à cette occasion « Une à Nîmes » et je vous remercie d'avoir répondu présents à notre appel !

* * *

Après une année riche de travail dans l'intérêt de la profession, de services aux confrères, de propositions ou de contestations constructives, les UJA de toute la France métropolitaine et d'outre-mer ont besoin de faire la synthèse intellectuelle et conviviale de leurs actions et de leurs idées.

Les fruits de nos réflexions donneront lieu au vote des motions qui définiront la doctrine et détermineront les combats de notre fédération syndicale – la plus importante de France – pour l'exercice et les années à venir.

Je remercie bien évidemment Caroline Favre de Thierriens et toute son équipe de l'UJA de Nîmes de leur accueil extrêmement chaleureux.

Je remercie M. le Bâtonnier Olivier Goujon, dont le père, Jean Goujon, organisa le 1^{er} Congrès de Nîmes en 1956, fut le 6^e président de la FNUJA de 1957 à 1959 et était le Bâtonnier lors du 2^e Congrès de Nîmes en 1985.



Photo : Philippe Cluzeau

Je remercie également toutes les UJA présentes à ce rendez-vous du 60^e anniversaire de la création de la FNUJA, concomitante de celle du Festival de Cannes.

Et c'est à un festival des idées que je vous invite !

Rétrospective

À l'heure où notre limite d'âge statutaire de 40 ans me conduit à prendre ma retraite syndicale pour laisser la place aux plus jeunes d'entre nous, je souhaiterais leur adresser un message prospectif.

Mais avant la prospective, vous m'autorisez, en cette année anniversaire, un peu de rétrospective : La première grande étape de la FNUJA a été la création de notre Fédération elle-même, en avril 1947, à l'initiative d'Henri Delmont, cette grande union des UJA qui a donné à chacune plus de force dans son Barreau à une époque où certains bâtonniers voyaient d'un très mauvais œil ces rassemblements de jeunes avocats.

Quand, aujourd'hui, on constate les réactions de certains Ordres à quelques-unes de nos propositions, on imagine combien, au milieu du 20^e siècle, il a dû falloir à nos prédécesseurs de courage pour s'affirmer dans leurs Barreaux.

La Fédération les a aidés à s'imposer comme des interlocuteurs incontournables.

L'accession aux responsabilités à laquelle nous assistons de nos jours pour les meilleurs d'entre nous démontre que nos anciens ont eu raison de vouloir faire entendre la voix des plus jeunes.

Le premier grand acquis de la FNUJA a bien entendu été le statut de la collaboration libérale et la rémunération de celle-ci.

Comme aujourd'hui lorsque l'on parle de la gratification des élèves avocats, une grande majorité de la profession menaçait de ne plus accueillir d'avocats stagiaires... Ne nous laissons jamais impressionner !

La FNUJA a également depuis l'origine milité pour la structuration des cabinets et l'exercice en groupe auxquels, à l'époque, on opposait des obstacles déontologiques qui ont heureusement fini par faire long feu sans que les avocats ne perdent pour autant leur âme.

Nous poursuivons toujours cet objectif et la formation que nous vous proposerons vendredi sur « le financement et le développement des cabinets » en est l'illustration.

Il y eu évidemment de grandes batailles pour le renforcement des droits de la défense, les libertés publiques et contre la peine de mort dont l'abolition vient d'être gravée dans notre Constitution par la loi du 23 février 2007.

Enfin, on ne saurait oublier le rôle prépondérant joué par la FNUJA en faveur des grandes réformes de la profession de 1971 et 1991.

Ces leçons du passé doivent guider notre action future car nous avons le privilège de représenter les avocats de demain, dans le respect de l'éthique à laquelle nous sommes viscéralement attachés, mais sans complexe face à l'évolution économique de notre activité.

J'y reviendrai.

Hommages

Parmi ceux qui ont réalisé cela, certains ont disparu et je leur rends hommage, d'autres sont encore et toujours parmi nous et nous ont même rejoints à Nîmes :

– Claude Chambonnaud, ancien Bâtonnier de Bordeaux et président d'honneur de l'UNAPL – qui est ici notre doyen ;

– Bernard Cahen, que nous avons entendu tout à l'heure en sa qualité de président d'honneur de l'Union internationale des avocats (dont le prochain Congrès se tiendra à Paris du 31 octobre au 4 novembre 2007) ;

– Janine Franceschi-Bariani, qui lors du dernier Congrès de Nîmes en 1985 était à ma place (et qui a tenu à se faire accompagner de plusieurs de ses concurrents pour le Bâtonnat de Paris que je remercie de l'intérêt qu'ils portent aux travaux de la FNUJA) ;

– mais encore Rémi de Gaulle (élu pour la première fois délégué national à Nîmes en 1985), Jean-Pierre Léon (qui était secrétaire général de la FNUJA

en 1985), Anne Voituriez, Éric Azoulay, Pierre Chaufour, Anne Cadiot (dont Nîmes 1985 fut le premier Congrès auquel elle participa),

– et puis mes quatre prédécesseurs immédiats : David Gordon-Krief, Jean-Luc Médina, Bruno Marguet et Alain Guidi.

Merci les amis de votre fidélité qui constitue, pour toutes les UJA présentes, le meilleur des encouragements.

Les absents m'ont pour beaucoup adressé à votre attention un mot d'excuse mais surtout d'affection : Pierre Gaté, Jean-Marie Leloup, Pierre Moreau, Michel Gout, Alain de La Bretesche, Pascal Bernard, Jean-Michel Ghinsberg, Paul-Albert Iweins, Didier Dalin, Édouard de Lamaze ou Xavier-Jean Keita.

Je vous laisse découvrir leur bilan dans le numéro spécial de la *Gazette du Palais* consacré en grande partie à notre 60^e anniversaire (1), sous l'égide de l'un des plus fidèles de nos présidents d'honneur, Jean-Claude Woog, et de son alter ego journalistique, le tout aussi fameux Jean-Gaston Moore, qui vous en dira plus lors de la conférence que nous vous proposons après le déjeuner sur l'histoire de la FNUJA.

Bilan de l'exercice FNUJA 2006-2007 – Bilan du quinquennat

Au-delà de mon bilan de l'exercice 2006-2007, je vous épargnerai, en cette période de transition gouvernementale, celui du quinquennat qui vient de s'achever bien qu'il ait été particulièrement riche de réformes nous concernant.

Si nous avons toujours bénéficié, de la part des services de Dominique Perben puis de Pascal Clément, d'une grande écoute, quel dommage que nous n'ayons pas toujours été entendus !

Cela aurait probablement permis d'éviter les grèves et manifestations de 2004 contre certaines dispositions de la loi Perben II, celles de 2005 suite à l'affaire France Moulin et plus encore celles de 2006 pour la réforme de l'aide juridictionnelle et le respect des engagements pris par l'État en 2000 qui avaient été réclamés par chacun de mes prédécesseurs.

Il est vrai que chez les avocats faire la grève est une tradition ancestrale : nos anciens déjà au 17^e ou au 18^e siècle n'hésitaient pas y recourir.

Mais je ne crois pas que ces grèves récurrentes soient du meilleur effet sur l'image de notre profession.

Il serait pourtant aisé de les éviter en entendant nos revendications dès leur naissance et non sous la pression des robes noires dans la rue.

Interviewé en 2004 par Éric Azoulay pour notre

(1) Gaz. Pal. du 12 mai 2007, p. 18 et s.

Congrès de Paris, quelques mois avant de nous quitter, notre président fondateur Henri Delmont estimait que la FNUJA avait pris toute sa place dans la profession et l'a toujours conservée « *car elle a la faculté de percevoir les problèmes très vite* ».

Or, ces dernières années, dès nous avons perçu un problème, nous n'avons pas hésité à nous en ouvrir auprès de la Chancellerie. Beaucoup de temps et d'énergie auraient été gagnés si nous avions été aussitôt entendus.

C'est la leçon qu'il conviendra de retenir du dernier quinquennat, c'est le message que je voudrais faire passer pour le nouveau quinquennat.

En 1985, notre précédent Congrès de Nîmes avait eu l'honneur d'accueillir, en sa qualité de garde des Sceaux, notre confrère Robert Badinter, mais puisqu'à cette heure, l'hôtel de Bourvallais, au cœur de la Place Vendôme, attend toujours la nomination de son nouveau ministre de la Justice, je me permettrai de m'adresser directement à un autre de nos confrères qui sera au cœur des prochaines réformes.

Le second tour de la récente élection présidentielle a en effet vu s'affronter deux avocats, ce qui est une première dans l'histoire de la V^e République.

Et le vainqueur du 6 mai 2007 est un avocat « de souche », lui-même fils d'avocate, qualité qu'il ne renie pas, qualité qu'il assume.

Son site de campagne résume son parcours au Barreau : « *Après des études de droit et de sciences politiques, je suis devenu avocat à 26 ans. Pendant plus de 20 ans, j'ai exercé ce métier en plus de mes activités politiques. Il m'a permis de garder un contact quotidien avec la société française.* »

Cette dernière phrase démontre une vision juste et encourageante du rôle sociétal de la profession d'avocat.

Ayant prêté serment à Paris en septembre 1981, Nicolas Sarkozy a rejoint le cabinet du regretté Bâtonnier Guy Danet (qui deviendra le premier président du nouveau CNB de 1992 à 1996). Il a ensuite créé son propre cabinet en 1987 dont il est toujours associé.

Un tel parcours professionnel, par delà ses engagements et fonctions politiques, correspond à celui que beaucoup d'entre nous ont suivi ou suivront : un grand patron puis les joies et les affres de l'installation ou de l'association.

C'est pourquoi, et parce que je suis optimiste de nature, je caresse l'espoir que notre profession soit mieux comprise et entendue par les pouvoirs publics au moins dans les cinq prochaines années.

Adresse au Président de la République

« Monsieur le Président de la République et cher Confrère,

Le programme sur lequel vous avez été brillamment élu annonce un certain nombre de réformes dont les jeunes avocats, réunis à Nîmes pour leur Congrès annuel, ne sauraient se désintéresser :

• S'agissant du fonctionnement de la justice, vous indiquiez dans votre profession de foi : « *Je veillerai rigoureusement à l'indépendance de la justice, notamment en lui donnant les moyens nécessaires à sa mission* ».

Qui ne pourrait vous approuver ? Il faut que la France donne à sa justice les moyens matériels et humains de son indépendance et de son bon fonctionnement. Cette fonction régaliennne de l'État doit devenir une de vos priorités budgétaires.

Vous ajoutiez que : « *La justice ne peut être un pouvoir à côté des autres, sans aucun contrôle ni contre-pouvoir. (...) C'est pourquoi je veux que le Conseil supérieur de la magistrature soit composé majoritairement de non-magistrats, que vous puissiez le saisir si vous vous estimez victimes de négligence ou de la faute d'un magistrat (...)* ».

Là encore, la profession d'avocat sera à vos côtés pour faire comprendre à ses amis de la magistrature que responsabilisation ne rime pas avec accusation, qu'indépendance ne rime pas avec impunité, et que, dans une société moderne, il n'y a pas d'intouchable quelle que soit sa charge ou sa mission, surtout à l'heure où l'on semble vouloir rejouer le « cirque médiatico-judiciaire », relancer la justice spectacle.

Mais si, en relisant vos engagements auprès du CNB, nous entrons plus dans le détail et nous y retrouvons ce « serpent de mer » qui effraie légitimement de nombreux Barreaux puisqu'il conditionne leur existence : la réforme de la carte judiciaire, avec l'idée de départementaliser les tribunaux de grande instance et de régionaliser les cours d'appel, outre la multiplication des juridictions spécialisées.

Cette réforme apparaît évidemment nécessaire pour un certain nombre de juridictions mais quid, dans ces conditions, de l'instauration d'Ordres d'avocats départementaux ?

Certes, vous précisiez que cette proposition pourra connaître des exceptions pour tenir compte de certaines spécificités locales et que la réforme sera conduite avec tous les acteurs concernés.

Je crois qu'effectivement une véritable concertation sera indispensable pour ne pas d'emblée hypothéquer vos relations avec les avocats.

La FNUJA s'y prépare en consacrant une partie des travaux de son Congrès à ce sujet particulièrement

sensible, comme le montre la mobilisation en faveur de leur Cour d'appel de nos confrères de Nîmes.

- S'agissant de la sécurité, vous allez, avec vos peines planchers pour les multirécidivistes, rouvrir le débat entre la personnalisation et l'automatisme des peines.

Vous savez toutefois que les avocats, tout en étant engagés aux côtés des victimes, répugnent à ce que la justice soit rendue de façon arithmétique.

Mais il s'agit là d'un débat de politique pénale que le juge constitutionnel aura probablement à trancher, comme l'estimait déjà Pascal Clément en novembre 2006.

- S'agissant des libertés, j'ai mieux aimé votre programme car vous osiez employer le terme de « défense » : *« Je souhaite que notre pays progresse sur la voie des libertés. Plus aucun citoyen ne devra craindre d'être placé sans défense en prison comme cela s'est passé dans la terrible affaire d'Outreau. Je créerai une procédure d'habeas corpus, qui garantira que personne n'est envoyé, ni maintenu en prison sans qu'une juridiction collégiale statuant en audience publique ne se soit prononcée. »*

Vous pourrez ici compter sur notre soutien, mais il vous faudra également élargir le débat pour que cette « défense » intervienne plus en amont, dès la garde à vue, à l'instar de tous les systèmes respectueux des libertés fondamentales, même si l'enregistrement des gardes à vue que nous réclamions depuis un dizaine d'années vient enfin de nous être octroyé (tout en étant réellement applicable qu'à compter du 1^{er} juin 2008...).

En réponse au questionnaire du CNB, vous avez même préconisé une refonte complète du Code de procédure pénale.

Elle répond à un vœu exprimé depuis plusieurs années par la FNUJA pour mettre fin au saupoudrage cosmétique que notre procédure subit au fil des majorités ou des affaires médiatiques depuis 15 ans.

Sachez que nous en avons débattu, lors de nos comités nationaux, avec notre confrère Philippe Houillon, rapporteur de la commission dite d'Outreau, mais aussi avec les représentants de l'Union syndicale des magistrats (USM) ou du Syndicat de la magistrature (SM), et même, hier, de l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI).

Sachez que notre Congrès vient de s'ouvrir par un colloque traitant la loi du 5 mars 2007 tendant à renforcer l'équilibre de la procédure pénale, cette souris dont la montagne d'Outreau accoucha dans l'urgence, alors même que depuis 2004 nous réclamions aux gardes des Sceaux successifs un loi jus-



Caroline Favre de Thierrens, présidente de l'UJA de Nîmes

tement destinée au renforcement des droits de la défense.

Nous sommes donc prêts à réfléchir avec vous à la refonte du Code de procédure pénale que vous préconisez et dont nous nous réjouissons, mais qu'elle se fasse enfin, vraiment !

Finissons-en une fois pour toutes avec les réformatés, pour substituer à notre procédure « archaïque et barbare », une procédure moderne et respectueuse des droits fondamentaux, qui prendrait comme exemple ce qu'il y a de mieux dans les différents systèmes démocratiques !

Inventons, entre l'inquisitoire et l'accusatoire, une 3^e voie procédurale qui rendrait à la France sa première place au rang des nations respectueuses des droits de l'homme !

- S'agissant des prisons, vous nous dites que vous voulez les « réformer en profondeur pour qu'elles soient un lieu de préparation à la réinsertion, pas un lieu d'aggravation de la relégation ».

Cette dernière pétition, pour la FNUJA qui fut partenaire des « États généraux de la condition pénitentiaire » organisés par l'OIP à l'automne 2006, ne peut que recueillir notre approbation. Elle nous apparaît toutefois paradoxale avec vos idées sur les peines plancher.

C'est à notre sens la « grande loi pénitentiaire » que

vous annoncez qui permettra de lutter le plus efficacement contre la multirécidive.

• S'agissant enfin de la profession d'avocat :

Dans votre réponse au CNB, vous aborder pêle-mêle les questions :

- du rapprochement avec les juristes d'entreprises et les CPI ;
- du développement des échanges numériques avec les juridictions ;
- de la réforme de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit ;
- de la promotion de notre droit continental,
- autant de sujets auxquels les jeunes avocats sont particulièrement sensibles puisqu'ils concernent directement leur avenir professionnel.

Sachez que nous y réfléchissons depuis plusieurs années et que le moment nous semble effectivement venu de les traiter, afin que les avocats français puissent s'adapter au nouvel environnement économique et international où leur place doit être renforcée.

Sur l'aide juridictionnelle et l'accès au droit, nous avons été à la pointe du combat pour la refonte du système qui devra être l'une des priorités de votre mandat : non seulement les UJA étaient des protagonistes incontournables des grèves et manifestations des 16 juin, 26 octobre, 9 et 16 novembre, 1^{er} et 18 décembre 2006, mais la FNUJA a présenté des orientations de réformes alternatives qui, je le crois, compteront quand, dans les prochains mois, il faudra bien réformer profondément un système qui est aujourd'hui dépassé.

La FNUJA a été la seule à oser dire clairement dans son rapport du 9 décembre 2006 que le système actuel était à bout de souffle et devait être repensé de fond en comble, par delà les guérillas de calcul des pourcentages de revalorisation des UV.

Si on reste sur la logique ancienne, celle de la loi du 10 juillet 1991, on se dirige vers une fonctionnarisation rampante des avocats assortie d'une paupérisation inacceptable.

Il nous semble utile de faire preuve toutefois de réalisme budgétaire. On ne peut plus compter sur l'État comme seule source de financement, continuer d'augmenter les seuils d'admission à l'AJ, et nous retrouver dans la rue tous les ans pour réclamer une augmentation de nos indemnités indigentes.

D'où le combat que nous avons mené pour privilégier dans un premier temps la réforme de l'assurance de protection juridique, finalement obtenue par la loi du 19 février 2007.

Celle-ci ne répond toutefois pas à tous les problèmes et nous persistons à penser que le système doit être totalement revu, sans malheureusement que la

profession n'ait à ce jour réussi à se mettre d'accord sur un projet consensuel.

Depuis les « assises » organisées par la Chancellerie le 30 janvier 2007 et la « conférence de consensus » annoncée pour le mois de mars mais dont nous avons vainement attendu la fixation, la balle est dans le camp du CNB dont nous espérons un vrai projet de refonte qui puisse être soumis à la prochaine législature.

Sur l'avocat en entreprise, autre sujet ô combien sensible, j'aurais vraiment souhaité faire avancer la réflexion sous ma présidence, mais vous savez que la profession d'avocat ne parvient à se réformer que tous les 20 ans !

1971, 1991, il nous faut désormais attendre 2011...

Vous disposez donc de 4 années pour nous convaincre qu'à l'exemple de nombreux autres pays, ce rapprochement, que vous avez évoqué et que nous savons techniquement possible, est souhaitable.

Nous sommes nombreux à penser que si les avocats d'affaires sont en grande majorité favorables à l'exercice de l'avocat en entreprise, c'est parce qu'ils savent que cela permettra le développement de leur activité. Plus le droit sera fortement représenté au sein des entreprises, plus elles en consommeront tant en interne qu'en externe dès lors que leurs avocats salariés ne pourront, bien entendu, les représenter devant les juridictions.

Et quand je constate, chaque semaine à l'Ordre de Paris, le nombre de jeunes confrères qui se font omettre pour rejoindre des entreprises et vice versa, je trouve réellement dommage de ne pas pouvoir rassembler cette grande famille.

Sur le plan économique, c'est à mon avis le seul moyen de se défendre contre les professionnels du chiffre ou les braconniers du droit qui se réjouissent de nos dissensions internes pour mieux capter notre clientèle naturelle.

Cette réflexion mériterait donc, à mon sens, d'être rapidement relancée.

Souvenons-nous que la FNUJA avait demandé, lors de son Congrès de 2006, une étude d'impact économique du rapprochement des juristes d'entreprises et des avocats sur notre profession. Celle-ci n'a malheureusement pas été réalisée.

Il faudrait pourtant la faire, car ce sera le seul moyen de faire avancer le dossier.

Compte tenu des enjeux internationaux que sous-tendent une telle réforme, la Fondation pour le droit continental, dont l'un de nos présidents d'honneur n'est pas étranger la création, ne pourrait-elle prendre en charge une telle étude ?

Il est enfin un sujet que vous n'avez pas abordé et que les politiques semblent d'ailleurs trop souvent ignorer : c'est l'obligation de déclaration de soup-

çon en matière de blanchiment, celle de la directive européenne du 4 décembre 2001, transposée par la loi du 11 février 2004 et son décret d'application du 26 juin 2006.

Notre appel à la désobéissance civile lancé aux Bâtonniers de France lors de notre Comité de Versailles du 7 octobre 2006 n'a malheureusement pas reçu d'échos courageux.

Il est vrai que nos instances représentatives ne pouvaient que poursuivre leur défense de connivence à défaut d'avoir opté dès le départ pour une position de rupture.

Que nous reste-t-il alors pour combattre cette détestable obligation de déclaration de soupçon, au delà des différents recours auxquels nous avons bien entendu apporté notre soutien ?

Nous résigner pour admettre que, dans certaines circonstances, un avocat puisse être amené à dénoncer un de ses clients ? Nous n'avons pas prêté le serment, que vous connaissez aussi bien que nous, pour jouer aux auxiliaires de Tracfin.

Réclamer à l'occasion des débats parlementaires qui, théoriquement avant le 15 décembre 2007, conduiront à la transposition de la 3^e directive du 26 octobre 2005 une vraie discussion législative sur le sens et le rôle d'un avocat dans une société démocratique digne de ce nom ?

Ce débat qui nous avait été confisqué, par le faux consensus en 2004, devra avoir lieu ! Nous comptons sur vous pour y veiller.

Voilà, autour de votre programme, quelques pistes de réflexion complémentaires pour votre quinquennat, à l'aube duquel vous aurez pu apprécier notre indulgence pour vous aider à mieux comprendre nos espérances.

Mais nous conserverons notre capacité d'indignation et, parce que le Président de la République n'est pas le ministre de l'Intérieur, qu'il doit veiller non seulement à la sûreté mais aussi à la liberté de ses concitoyens, nous espérons vivement que vos nouvelles responsabilités vous permettront de conserver votre âme d'avocat,

Je vous pris de me croire, Monsieur le Président de la République et confrère, etc. »

*
*

Ces différents messages seront bien entendu transmis à qui de droit, puisque la Chancellerie, compte tenu des bouleversements gouvernementaux, n'a finalement pas pu être représentée, même si nous ne désespérons pas qu'elle le soit avant la fin de notre Congrès samedi soir (2).

Sur beaucoup de ses sujets, la FNUJA est prête.

(2) Marc Guillaume, directeur des Affaires civiles et du Sceaux, était effectivement présent le samedi 19 mai 2007 pour lire un message de M^{me} Rachida Dati, nouveau ministre de la Justice, désignée le 18 mai 2007 (infra, p. 40).



Olivier Goujon, Bâtonnier de Nîmes

Sur quelques autres, nous allons devoir encore réfléchir et travailler.

J'espère qu'à l'issue de ce Congrès nous aurons progressé car nous avons compris qu'il va nous falloir être opérationnels dans les toutes prochaines semaines pour que les idées des forces vives du Barreau soient prises en compte.

La FNUJA au service des UJA

Ces forces vives du Barreau, ce sont, entre autres, les UJA qui les incarnent, et c'est pourquoi, cette année, la FNUJA a tenu à réorienter son action vers les services qu'elle pouvait leur rendre.

Nous vous avons ainsi offert une information en temps réel en redéployant notre communication via notre site Internet (www.fnuja.com).

Actualisé au quotidien avec plus de 500 nouveaux articles en ligne depuis le 1^{er} juin 2006, il fournit à ses visiteurs de plus en plus nombreux – sa fréquentation a décuplé en une année ! – un panorama exhaustif de nos idées et de nos actions, ainsi que de celles des UJA.

C'est parce que nous savons qu'Internet sera de plus en plus présent dans notre exercice professionnel – ne serait-ce que par la numérisation de nos relations processuelles avec les juridictions évoquée lors des derniers Entretiens du Palais du

22 mars 2007 – que nous allons, au cours de ce Congrès, nous intéresser de plus près au RPVA lancé par le CNB en concertation avec la Chancellerie : le réseau privé virtuel avocats.

Nous avons voulu également permettre à nos militants, dont l'engagement est désintéressé et se fait souvent au détriment de leur vie familiale, de leurs loisirs ou de leur cabinet, de profiter de nos réunions mensuelles pour accomplir leurs obligations en matière de formation continue en leur offrant de suivre, depuis le mois de septembre dernier, 34 heures de formation gratuite et validante.

J'en profite pour remercier les UJA de Paris, Versailles, Grasse et Nîmes de nous avoir épaulés dans cette mission destinée à démontrer aux Ordres et CRFPA qu'une formation de qualité peut être offerte sans bourse déliée aux jeunes avocats ou, à tout le moins, à des coûts abordables, comme le proposera par exemple cette année le Barreau de Paris avec son Campus de la formation.

J'en profite également pour remercier les partenaires de la FNUJA sans lesquelles que nous pourrions dispenser ces formations : HSBC, *La Gazette du Palais*, fidèle parmi les fidèles avec le groupe des *Petites Affiches* représenté par son président, mon ami Bruno Vergé, l'ANAAFA (dont je salue la présidente, Nadine Belzidsky, et qui a également consacré au 60^e anniversaire de la FNUJA un dossier spécial dans sa revue *Maître* (3)), AON, Ecostaff et enfin Axessit, notre agence de communication.

L'exercice qui s'achève a en outre été marqué par le retour de la FNUJA dans des organismes qui sont indispensables à notre exercice professionnel, qu'il s'agisse de l'UNAPL, du FIF-PL, de l'OPCA-PL, de la CREPA ou de l'ENADEP au sein desquels nous avons renouvelé notre représentation.

Cette année passée à la tête de la FNUJA fut pour moi formidablement riche et enthousiasmante, même si pour mon cabinet et ma femme, Blandise, et mes filles, Hermine, Bettina et Olympe – tous les anciens présidents ont connu cela –, cette année fut cauchemardesque d'absence et d'indisponibilité.

J'eu la chance immense d'être entouré d'un bureau, particulièrement dévoué, dynamique et constructif.

Je me dois aussi de les remercier très amicalement :

– Agnès Sindou-Faurie, notre experte en veille législative, menant de front campagne électorale et lobbying de la FNUJA, qui rêve de devenir un jour elle-même législateur,

– Nicolas Sanfelle, notre sympathique tête couronnée, un pur syndicaliste, un jour fils spirituel du Bâtonnier Damien, le lendemain du Bâtonnier

Grumbach, qui s'est parfois heurté au sein du bureau à plus versaillais que lui,

– Agnès Vuillon, notre Agnès de Toulon, notre financière, notre web-maîtresse, notre égérie de l'AJ, notre rayon de soleil,

– Soliman Le Bigot, notre spécialiste de la *class action* qui se réjouit que la loi sur l'action de groupe écartant les avocats du processus ait été abandonnée, celui qui sait si bien, où qu'il soit physiquement ou mentalement, s'intégrer à tous les groupes,

– Camille Maury, la seconde reine de ce Congrès de Nîmes en attendant qu'elle prenne, ce que je lui souhaite, les reines de la FNUJA pour que son fils devienne petit-fils et fils de belles-mères,

– Olivier Bureth, notre nouvel expert en négociation collective, la terreur des conservateurs de tout poil, l'ami des collaborateurs et des stagiaires, celui qui samedi briguera une première vice-présidence amplement méritée,

– Et enfin Lionel Escoffier, un vrai bras droit (lorsqu'il n'est pas plâtré), un vrai curieux des problèmes de la profession, un vrai compagnon solidaire dans le tumulte et vindicatif dans les combats, un ami vrai comme je ne pouvais mieux en rêver pour me succéder.

Je ne pourrai malheureusement pas citer tous ceux qui nous ont aidés cette année à accomplir la mission que vous nous aviez dévolue :

– nos responsables de commissions, Carole, Yannick, Dominique et les autres, qui ont tous été des exemples de réactivité, de travail et de disponibilité. Ils piloteront les travaux de ce Congrès.

– nos élus au CNB qui ont accepté de jouer le jeu d'un véritable groupe parlementaire, dévoués à la cause de la Fédé, sans méconnaître les intérêts de la profession qui leur sont confiés au terme de leur mandat.

Fonctionnement de nos institutions représentatives

Justement parlons-en du CNB et plus généralement des institutions de la profession.

Son président, notre président d'honneur, Paul-Albert Iweins, retenu au Japon par une session du Barreau pénal international, n'a pas pu être parmi nous, à son très grand regret.

Mais son vice-président, le Bâtonnier Thierry Wickers est là.

Vous l'avez entendu tout à l'heure, ainsi que le président de la conférence des Bâtonniers, Frank Natali (qui était déjà là en 1985 en qualité de président du SAF), et mon propre Bâtonnier, Yves Repiquet, accompagné de son dauphin, Christian Charrière-Bournazel (qui fréquenta longtemps les comités centraux de la FNUJA entre 1973 et 1983).

(3) *Maître*, n° 180, mai 2007, p. 5 et s.

Je les remercie de l'intérêt qu'ils portent fidèlement à nos travaux comme je me suis efforcé d'assemblées générales du CNB, en AG de la Conférence des Bâtonniers, sans oublier l'Ordre de Paris que j'ai eu l'honneur de rejoindre au mois de janvier, de suivre les leurs.

Souvenez-vous que dans mon discours d'investiture en mai dernier, j'évoquais les 15 ans du CNB et j'incitais « Papa Barreau de Paris » et « Maman Conf' des Bât' » à le laisser sortir tout seul.

En fait, le mal est plus profond. La représentation tricéphale et la cacophonie qui perdurent, malgré la bonne volonté affichée de chacun, affaiblissent considérablement l'image de la profession et son influence auprès des pouvoirs publics.

Sans parler de cette incroyable dépense d'énergie... pour rien ! On mobilise tout le monde sur les mêmes questions au lieu de se partager les domaines de compétence.

Le débat sur l'aide juridictionnelle a été le meilleur exemple de notre infirmité réformatrice : nous avons fait descendre dans la rue des milliers de confrères sans être en mesure à ce jour de proposer aux pouvoirs publics la grande réforme qui s'imposait.

Je n'irai pas jusqu'à réclamer comme certains la suppression du CNB pour le remplacer par un véritable Ordre national, mais c'est le risque que nous courons si nous continuons ainsi.

La solution immédiate pourrait être la signature d'une « charte » qui répartirait clairement les rôles de chacun. Cela permettrait d'institutionnaliser la complémentarité constructive plus que la concurrence stérile.

Ce débat sur le fonctionnement de nos institutions représentatives doit avoir lieu sans plus attendre car il est porté par celui sur l'autoréglementation et l'autorégulation de la profession.

Je ne crois pas, dans le contexte européen que nous connaissons suite aux rapports Monti du 17 février 2004 et Kroes du 5 septembre 2005, et de leurs prolongements au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas, au Danemark, en Allemagne, en Italie, en Espagne ou en Pologne, que nous pourrions très longtemps échapper à une réforme du CNB, tant en termes de mode de scrutin que de composition avec l'arrivée éventuelle en son sein de personnalités extérieures à la profession.

C'est le premier sujet que notre Commission prospective aura à traiter durant ce Congrès et dans les mois à venir.

Avenir et attractivité de la profession d'avocat

Souvenez-vous également que, lors de l'AGE du Conseil National des Barreaux du 15 septembre 2006, nous découvrons, grâce aux travaux de sa

Commission prospective présidée par notre ami Philippe Nugue, que la profession manquerait d'avocats dans une dizaine d'années, alors même que le marché du droit serait en pleine expansion (on nous annonce qu'il représenterait 2 à 2,5 % du PIB).

Cette perspective apparaît non seulement résulter de l'augmentation prévisible des départs à la retraite mais également d'une certaine désaffection des jeunes pour notre profession.

Parmi les causes de cette désaffection figure assurément le prolongement de la durée de la formation exigée pour prêter serment et les conditions de financement de celle-ci.

C'est pourquoi la FNUJA vient d'encourager deux réformes de nature à permettre de palier ce type de difficulté.

La première concerne la gratification des élèves avocats et des stagiaires de cabinets qui fait beaucoup de bruit dans les Barreaux et les CRFPA.

À l'initiative de la FNUJA, un accord professionnel (qui n'entrera en vigueur qu'après avoir été étendu par arrêté) a été conclu entre les différents partenaires sociaux de la profession le 19 janvier 2007 afin que les élèves avocats bénéficient durant leur stage obligatoire en cabinet d'une gratification minimale comprise entre 60 et 85 % du SMIC en fonction de la taille de celui-ci.

Face aux menaces classiques, selon lesquelles les cabinets ne prendraient plus de stagiaires (qui ne leur coûteraient pourtant, au pire et en l'état de l'accord, qu'entre 40 et 60 € par jour ouvré !) :

- opposons le droit à la dignité de nos futurs confrères dont l'accès au Barreau dans le cadre d'une formation initiale toujours plus longue ne doit pas dépendre de leur fortune personnelle,
- permettons-leurs d'être motivés par leur quête de savoir et d'expérience plutôt que par la recherche de moyens de subsistance,
- donnons leur l'image d'une profession plus attractive qu'égoïste,
- et gérons nos cabinets comme des entreprises se donnant raisonnablement les moyens de former leurs futurs collaborateurs pour assurer leur pérennité et leur développement.

Je suis particulièrement fier que la FNUJA ait été à l'origine des négociations collectives ayant abouti à la conclusion de cet accord dont je ne peux imaginer que les autres signataires, pour la plupart ici représentés - et j'en profite pour saluer Régine Barthélémy, présidente du SAF, Jacques Bistagne, président de la CNA, et Pierre Lafont, futur président de l'ACE - je ne peux donc imaginer, mes chers amis, que vous puissiez revenir sur votre signature, au risque de sonner, pour la plus grande joie des anti-syndicalistes, le glas des négociations collectives dans notre profession.

Malgré les protestations – que n'ai-je pas entendu lorsque je suis allé défendre notre réforme dans les « arènes » de la Conférence des Bâtonniers le 16 mars 2007 – le principe de cette gratification me semble à présent acquis.

Reste à en préciser certaines modalités au niveau des charges sociales sur lesquelles nous attendons les éclaircissements des pouvoirs publics dans les prochains jours, quitte à solliciter, avec le CNB, les dispositions qui nous permettront d'atteindre leur exonération totale, ce qui explique pourquoi nous avons suspendu quelques temps la procédure d'extension de l'accord.

Il est vrai qu'un succès comme celui-ci est de nature à renforcer l'image de notre syndicat professionnelle auprès des jeunes que nous avons vocation à défendre.

C'est une des plus belles victoires de la FNUJA depuis la rémunération des avocats stagiaires.

Voilà un formidable cadeau d'anniversaire pour les 60 ans de la Fédé !

Cette victoire historique devrait contribuer à améliorer l'attractivité de la profession d'avocat auprès des étudiants, de même que la réforme soutenue par la FNUJA de l'accès à l'examen d'entrée aux CRFPA étendu, par arrêté du 21 mars 2007, aux étudiants diplômés des masters juridiques de Sciences Po.

Cet arrêté est jalousement critiqué par un certain nombre de professeurs d'université alors même que la formation juridique aujourd'hui dispensée par Sciences Po apparaît non seulement sérieuse, mais surtout particulièrement adaptée aux besoins actuels et futurs de certains cabinets compte tenu de l'évolution du marché du droit.

Alors pourquoi la profession devrait-elle se priver de telles recrues en les décourageant de la rejoindre par la multiplication des cursus juridiques et l'allongement superfétatoire de leurs études ?

Là encore, si le débat sur la réforme de l'enseignement du droit en faculté, et même de l'examen du pré-Capa, doit sûrement être relancé, ce ne doit pas être au détriment de futurs confrères dont le parcours universitaires démontre qu'ils trouveront leur place dans notre profession en quête d'excellence.

Ces deux réformes – qui ont fait l'objet de véritables débats démocratiques au sein des comités nationaux de notre Fédération qui en est sortie encore plus forte pour les défendre – poursuivent le même objectif : celui de faciliter l'accès à notre belle profession pour tous nos futurs confrères, en dépit de l'allongement de la durée de la formation initiale qui aurait pu financièrement en décourager certains, afin de ne pas constituer de barrière anti-concurrentielle telle qu'évoquée par le Bâtonnier Wickers.

Nous sommes ici au cœur de la vocation syndicale de la FNUJA !

Pour être plus attractive, la profession d'avocat doit positiver ces réformes et ainsi faire preuve d'une meilleure considération de sa jeunesse !

Prospective

Enfin, j'ai tout particulièrement tenu, au terme de mon mandat, à relancer notre réflexion prospective dans un esprit que je souhaite plus ouvert sur les réalités économiques et internationales de notre activité, tant en matière de champs de compétence que de modulation de certaines de nos règles professionnelles.

Ce qui doit nous intéresser aujourd'hui est de savoir comment vont se dérouler les 60 prochaines années...

Je souhaiterais que ce Congrès soit l'occasion de lancer une réflexion prospective sur l'avocat du 21^e siècle.

Nous avons déjà, et sans tabou, préparé cette réflexion grâce au colloque que nous avons organisé le 13 avril dernier à la Maison du Barreau de Paris avec d'éminents spécialistes de la question, dont le successeur de Dominique Durand à la présidence du Cercle Montesquieu que je remercie d'être aujourd'hui parmi nous.

J'ai le sentiment que nous sommes d'une nouvelle génération d'avocats entrepreneurs, ayant prêté serment après la dernière fusion, admirant à la fois les grands avocats pénalistes ou civilistes et les brillants avocats d'affaires, maîtrisant aussi bien le conseil que le contentieux, et compétents pour reconquérir les marchés du droit qu'une conception trop traditionaliste de notre exercice professionnel a pu abandonner à d'autres professionnels que ne nous devrions pas envier mais concurrencer.

Prenons exemple sur l'avocat consultant du 18^e siècle – « un homme de bien capable de conseiller et défendre ses concitoyens » – qui (quand il ne faisait pas grève) n'hésitait pas à siéger au conseil de direction des grandes banques de la place Vendôme ou de la Compagnie des Indes, ou encore sur les avocats d'affaires du 19^e siècle qui accompagnèrent bien volontiers le développement de l'industrie et du commerce international.

Nous avons, avec la loi du 31 décembre 1990, réussi à absorber les « agents d'affaires » qui étaient devenus entre-temps « conseils juridiques » parce que notre profession du 20^e siècle leur avait abandonné des pans entiers d'activités et ce fut là encore l'un des plus beaux combats de la FNUJA.

C'est pourquoi, à mon sens, la meilleure façon de défendre aujourd'hui notre périmètre d'activité serait de l'élargir. Plutôt que de se protéger derrière des murailles de carton, la profession doit devenir offensive !

Nous devons certes nous demander si un tel élargissement ne déboucherait pas sur l'idée que pour certaines de nos activités nous ne soyons pas tenu au respect d'un secret professionnel aussi fort qu'en matière de conseil ou de contentieux, mais encore faudrait-il que le législateur ne nous exclut pas de ce type d'activité comme il vient de le faire pour la fiducie dans la loi du 19 février 2007 !

Il est aujourd'hui temps de s'interroger sérieusement sur ces questions de secret professionnel qui, trop souvent, en viennent à verrouiller toute évolution de la profession.

Si ce dernier doit bien évidemment rester intangible pour nos activités traditionnelles de conseil juridique ou de défense, nous devrions pouvoir admettre qu'il soit conçu différemment dans d'autres domaines plus concurrentiels où les avocats pourraient conquérir de nouveaux marchés grâce à leur compétence juridique reconnue et leur déontologie ancestrale.

Cette compétence à la fois technique et éthique devrait nous permettre d'offrir tant aux particuliers qu'aux entreprises des services « para-juridiques », certes moins conventionnels, mais complémentaires de notre cœur d'activité.

Ce débat nous renvoie donc à celui sur notre périmètre d'activité que nous allons également aborder lors de ce Congrès dans le cadre des travaux de notre Commission prospective.

J'espère donc que les fruits des travaux de notre Congrès de Nîmes, à l'instar des ceux de la FNUJA depuis 60 ans, nous donneront matière à faire évoluer nos conditions d'exercice et à renforcer la place de notre profession pour les 60 prochaines années. Je sais que nous saurons, comme par le passé, envisager l'avenir de l'avocature de façon moderne et constructive si ce n'est avant-gardiste.

C'est ainsi que la Fédération nationale des unions de jeunes avocats restera fidèle à sa vocation de force syndicale novatrice !



Olivier Bureth, Lionel Escoffier et Loïc Dusseau lors de la cérémonie de passation de pouvoirs au cours de la soirée de gala clôturant le congrès

Message de Rachida Dati

Garde des Sceaux, ministre de la Justice, lu par Marc Guillaume, Directeur des Affaires civiles et du Sceau

Monsieur le président de la Fédération nationale des Unions de jeunes avocats,

Mesdames et Messieurs les avocats,

Votre congrès se tient au moment où je prends mes fonctions. Je ne peux être parmi vous mais tiens à vous adresser un premier message.

Notre justice a de nombreux défis à relever. La France a élu Nicolas Sarkozy, Président de la République, et lui a fait confiance pour moderniser notre pays et sa justice.

Le Président de la République m'a confié cette éminente mission. Je suis forte d'une grande ambition pour la justice de notre pays.

Je défendrai de toutes mes forces l'indépendance de la justice. C'est la condition de l'impartialité de l'État et du respect des valeurs qui fondent notre République. Je veux être le garde des Sceaux qui redonnera aux Français confiance en la justice et qui les associera réellement à son exercice.

Cette confiance nécessite que soient rapidement mises en œuvre les mesures que le Président de la République a présentées aux Français et que ceux-ci attendent. Des premiers textes seront prochainement préparés notamment sur les peines planchers ou sur la justice pénale des mineurs.

Cette confiance nécessite qu'une écoute plus grande soit portée aux victimes, à leurs difficultés et à leurs problèmes.

Cette confiance nécessite également que soient donnés à la justice les moyens matériels et humains de son indépendance et de son bon fonctionnement. Cet effort doit également concerner les prisons dont la modernisation est plus que jamais nécessaire. Je me battraï avec vous pour que la justice bénéficie des crédits nécessaires à ces objectifs ambitieux.

Je veux dire aux avocats que vous êtes l'attention que j'entends porter à votre profession. Magistrats, je sais la place cardinale qui est la vôtre dans la justice. Vous êtes au cœur de notre système judiciaire. Défenseurs des libertés publiques et privées, vous êtes ceux qui nouent le lien indispensable entre le citoyen et la justice.

Le Président de la République a indiqué qu'il voulait réformer notre procédure pénale pour qu'après



Marc Guillaume lisant le message du garde des Sceaux Rachida Dati

le drame d'Outreau, personne ne puisse être envoyé ou maintenu en prison sans une procédure renouvelée permettant la meilleure défense de ses droits. J'aurais à cœur d'engager cette réflexion en pleine concertation avec vos représentants.

Il ne peut y avoir de justice forte, efficace et respectée sans un rôle actif et central des avocats. Il en va bien sûr ainsi dans le champ pénal. Il en va de même dans les champs civil et commercial.

Je veux aussi vous dire combien je veux être attentive aux conditions d'exercice de votre profession. Il convient de poursuivre ensemble le travail de modernisation pour que l'avocat français puisse s'adapter aux mutations judiciaires et juridiques de notre temps.

Les enjeux sont nombreux et je sais que vous avez eu l'occasion, pendant votre congrès, de débattre de plusieurs d'entre eux : rapprochement avec les juristes d'entreprise, développement des échanges numériques avec les juridictions, place de l'alde juridictionnelle, attractivité de la profession, extension des pouvoirs juridictionnels du bâtonnier, assurance de protection juridique, modernisation des structures d'exercice...

Sur chacune de ces questions, je veux être à votre écoute. Plus généralement, j'ai la ferme volonté d'engager la concertation avec vos représentants et notamment le Conseil National des Barreaux. Ce dialogue est nécessaire pour percevoir les attentes de votre profession et les propositions qui sont les vôtres. Je m'attacherai donc à rencontrer au plus vite vos représentants.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je forme le vœu de relever les défis auxquels notre justice a à faire. J'y mettrai, avec vous, tout mon cœur et toute mon énergie.

Motions adoptées lors du 63^{ème} Congrès de la FNUJA

MOTION "AIDE JURIDICTIONNELLE ET ACCÈS AU DROIT"

La FNUJA, réunie en congrès à Nîmes du 16 au 19 mai 2007 :

- prend acte, à la suite des nombreuses mobilisations au sein des Barreaux français au cours de l'année 2006 et du rassemblement national du 18 décembre dernier à Paris, de la tenue, au ministère de la Justice, le 30 janvier 2007, des Assises de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit ;
 - donne acte de la récente adoption de la loi portant réforme de l'assurance de protection juridique ;
 - rappelle néanmoins que l'État n'a toujours pas respecté les engagements contenus dans le Protocole du 18 décembre 2000, posant le principe d'une réforme profonde du système français de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit et à la justice ;
 - réitère l'exigence de la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, en concertation avec la profession, d'une telle réforme permettant un accès effectif au droit et à la justice pour tous les justiciables, y compris les plus démunis ;
 - rappelle que cette réforme devra impérativement garantir l'indépendance de l'avocat, le libre choix de l'avocat par le justiciable, ainsi que la juste rémunération de l'avocat intervenant.
- En conséquence, la FNUJA :
- exhorte le gouvernement nouvellement nommé à faire de la réforme de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit et à la justice une priorité absolue, et à l'entreprendre sans délai ;
 - appelle la profession à rester vigilante et à être prête, le cas échéant, à se remobiliser.

MOTION "COLLABORATION"

La FNUJA, réunie en congrès à Nîmes du 16 au 19 mai 2007 :

- constate que les procédures de règlement des litiges entre avocats, à l'occasion de l'exécution d'un contrat de collaboration, de travail, de société ou

d'association, manquent en l'état totalement de cohérence et de rapidité, ce qui nuit manifestement à leur efficacité ;

- considère que ces procédures doivent présenter les plus grandes garanties d'impartialité ;
 - considère que la sécurité juridique et l'efficacité de la procédure sont également des principes essentiels qui doivent impérativement régir le règlement de ces litiges afin d'offrir à l'ensemble des avocats, et tout particulièrement aux collaborateurs libéraux, la possibilité réelle de faire valoir leurs droits ;
 - exige l'instauration d'une véritable juridiction chargée de trancher l'ensemble des litiges entre avocats dans le cadre de leur exercice.
- À cette fin, la FNUJA préconise :
- la mise en place d'une juridiction ordinaire afin d'assurer l'indépendance et l'impartialité pour le collaborateur, instituée dans le ressort de chaque cour d'appel ;
 - le maintien du préalable de conciliation obligatoire au niveau des Barreaux dans le cadre de leurs règlements intérieurs ;
 - l'instauration d'une procédure de référé, et notamment de référé injonction et provision ;
 - d'enfermer les procédures de conciliation et de règlement des litiges dans un délai préfix et strict, à peine de dessaisissement au profit de la juridiction de degré supérieur ;
 - l'exécution provisoire de droit de toute décision rendue en matière de litige entre avocats dans le cadre de leur exercice.

Elle exige que la procédure soit impérative et qu'aucune clause compromissive ne puisse y déroger.

- En conséquence, la FNUJA :

- invite le Conseil National des Barreaux et les pouvoirs publics à prendre sans délai les textes nécessaires à une mise en œuvre et exécution rapide et effective d'un tel système de règlement des litiges entre avocats dans le cadre de leur exercice.

MOTION "COMMISSION INTERNATIONALE"

La FNUJA, réunie en congrès à Nîmes du 16 au 19 mai 2007 :

1) consciente des extrêmes difficultés rencontrées par les jeunes avocats africains et de la précarité de leur situation professionnelle :

- décide de promouvoir la création d'UJA locales ou de soutenir les UJA déjà constituées ;
- propose à cette fin la conclusion de conventions de parrainage ou de jumelage entre les UJA françaises et africaines.

2) considérant que l'accès à la justice et à l'assistance d'un avocat reste le privilège d'une infime minorité de justiciables ; rappelant l'intérêt qu'elle a toujours porté à la solidarité envers les barreaux qui, en dépit de leurs difficultés, sont soucieux de promouvoir les droits de la défense, les libertés fondamentales et l'accès à la justice :

- entend maintenir les actions jusqu'à présent menées, notamment au Bénin et au Togo, afin d'offrir aux détenus les plus pauvres une assistance judiciaire jusqu'à présent inexistante ;
- constate la nécessité d'étendre ce projet à d'autres pays tout autant dépourvus d'un véritable système d'aide juridictionnelle.

MOTION "PÉNAL"

À l'aube d'une nouvelle législature, il est impérieux que la justice pénale, dont les dysfonctionnements ont été mis à jour notamment par la Commission parlementaire sur l'affaire dite « Outreau », fasse enfin l'objet d'une véritable réflexion en vue d'une réforme radicale du système actuel.

La FNUJA, réunie en congrès à Nîmes du 16 au 19 mai 2007 :

- prend acte de la volonté affichée des pouvoirs publics de procéder à une refonte de l'ensemble de la procédure pénale ;
- demande solennellement à être associée à la réflexion et à participer activement aux travaux préparatoires à venir ;
- déplore cependant que les questions de la récidive et de la lutte contre l'insécurité ne soient une fois encore envisagées que sous un angle répressif ;
- condamne toute atteinte au principe constitutionnel de l'individualisation de la sanction ;
- s'oppose fermement à l'instauration des peines « plancher » qui, par leur automaticité, vident de leur sens l'exercice des droits de la défense et l'office du juge ;
- rappelle que le juge du siège, garant des libertés individuelles, doit en toutes circonstances disposer du plus large pouvoir d'appréciation, et ce à l'issue d'un véritable débat contradictoire ;

- s'oppose à toute réforme qui, au mépris des principes directeurs de l'ordonnance de 1945, créerait une distinction entre la majorité légale et la majorité pénale.

• En conséquence, la FNUJA :

- appelle de ses vœux une concertation entre tous les intervenants immédiate et préalable à tout nouveau projet législatif sur la refonte du Code pénal ainsi que du Code de procédure pénale ;
- rappelle que toute véritable politique de lutte contre la récidive passe par l'indispensable transformation du système pénitentiaire en un outil effectif de réinsertion sociale, professionnelle et citoyenne.

MOTION "PROSPECTIVE"

LA FNUJA, réunie en congrès à Nîmes du 16 au 19 mai 2007 :

- affirme que le rapport du citoyen au droit ne se réduit pas à une relation marchande ;
- déplore donc que la Commission européenne analyse les réglementations professionnelles applicables aux avocats comme contraires au principe de libre concurrence ;
- rappelle que la réglementation professionnelle des avocats est d'abord édictée dans l'intérêt du citoyen ;
- rappelle en outre que les principes de compétence, d'indépendance et de secret professionnel communs aux avocats européens, même s'ils peuvent sembler limiter la libre concurrence, participent indéniablement au respect de l'ordre public ;
- appelle à la consécration de ces principes au niveau communautaire par l'adoption d'une directive spécifique aux professionnels du droit ;
- encourage le processus de concertation engagé par le Conseil National des Barreaux avec ses homologues européens ;
- exige d'y être associée et s'engage à y contribuer.

MOTION "RÉSEAU PRIVÉ VIRTUEL D'AVOCATS"

La FNUJA, réunie en congrès à Nîmes du 16 au 19 mai 2007, décide :

- de soutenir le CNB dans le développement du Réseau privé virtuel d'avocats (RPVA) et de ses services associés pour obtenir rapidement sa mise en œuvre effective généralisée ;
- d'inciter le CNB à négocier avec le prestataire de services des contrats d'abonnements de groupe permettant aux confrères de bénéficier du RPVA à un coût similaire à celui proposé par les fournisseurs d'accès Internet traditionnels ;
- d'exiger du CNB une clarification de la grille tarifaire pour l'accès au RPVA ;

– d'exiger du CNB la mise en œuvre d'un tarif préférentiel pour les jeunes avocats installés et les avocats collaborateurs.

MOTION "RÉFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE"

La FNUJA, réunie en congrès à Nîmes du 16 au 19 mai 2007 :

– a pris connaissance d'une idée de modification globale et systématique de la carte judiciaire : une cour d'appel par région ; un tribunal de grande instance par département ; suppression de juridictions d'instance ;

– rappelle que la justice est un service public ;

– rappelle que l'État doit assurer l'égal accès à la justice et le traitement des dossiers dans un délai raisonnable ;

– rappelle que les priorités et la qualité de la justice sont totalement étrangères à un découpage calqué sur celui des collectivités territoriales ;

– affirme que cette modification de la carte judiciaire est présentée à tort comme une réponse aux dysfonctionnements actuels de la justice, lesquels appellent des réformes d'une toute autre nature ;

– considère que la priorité doit être donnée à l'augmentation des moyens humains et matériels et que, dès lors, une réforme ambitieuse de la justice ne peut être faite qu'en association avec les professionnels concernés, les associations représentatives de la société civile et des justiciables, dans l'intérêt exclusif de ces derniers.

• En conséquence, la FNUJA :

* Rejette la réforme telle qu'envisagée de la carte judiciaire car, contrairement à ce qui est prétendu :

– elle ne conduirait strictement à aucune économie ;

– elle entraînerait inmanquablement l'allongement des procédures ;

– elle serait manifestement contraire au besoin de proximité ;

– elle ferait reculer l'accès au droit et à la justice pour tous.

* Exclut le principe de la régionalisation des cours d'appel et de la départementalisation des tribunaux de grande instance.

MOTION "REPRÉSENTATION DE LA PROFESSION"

La FNUJA, réunie en congrès à Nîmes du 16 au 19 mai 2007 :

– rappelle que la profession a un besoin urgent de renforcer sa représentation, notamment auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des élus et du grand public ;

– constate que la richesse résultant de sa diversité, tant dans ses modes d'exercice que dans ses métiers, engendre des difficultés dans l'expression d'une position claire, commune et représentative, sur des sujets déterminants pour son avenir ;

– rappelle que la loi a doté la profession d'un « organe chargé de la représenter auprès des pouvoirs publics », à savoir le CNB ;

– invite l'ensemble des composantes et institutions professionnelles à respecter ses attributions dans l'intérêt primordial de tous ;

– considère que le mode d'élection actuel des membres du CNB ne permet pas d'assurer une représentativité conforme à la réalité sociologique, démographique et structurelle de la profession ;

– estime que pour asseoir sa légitimité, le CNB doit encore accroître le dialogue et la concertation préalables avec l'ensemble des organisations professionnelles.

• Pour satisfaire l'ensemble de ces impératifs, la FNUJA décide de créer une commission *ad hoc* qui élaborera des propositions de réforme à soumettre au prochain congrès.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Président 2007-2008 : Lionel Escoffier (UJA de Draguignan)

Premier vice-président 2007-2008 :
Olivier Bureth (UJA de Paris)

Délégués nationaux (jeunes avocats) 2007-2008 :
(par ordre alphabétique) :

Julien Bensoussan (UJA de Lille)

Dominique Bréard (UJA d'Amiens)

Julien Dumas-Lairolle (UJA de Nîmes)

Caroline Grima (UJA de Pontoise)

Olivier Joyaux (UJA de Martinique)

Emmanuelle Laudic-Baron (UJA de Chartres)

Dominique Piau (UJA de Paris)

Hélène Renaudin (UJA de Lyon)

Roland Rodriguez (UJA de Grasse)

Joanna Touati (UJA de Marseille)

Délégué national (élève-avocat) 2007-2008 :

Olivier Falga (UJA de Paris)

Membres d'honneur nommés :

Michèle Assouline (Paris), membre du CNB

Marie-Isabelle Teilleux (Bordeaux), membre du CNB